



MRC
LES MOULINS
Terrebonne • Mascouche

FONDS JEUNES PROMOTEURS (FJP)

Politique et cadre de fonctionnement

2019

I MISSION

Par son Fonds Jeunes Promoteurs (FJP), la MRC Les Moulins entend stimuler le démarrage d'entreprises sur son territoire en rendant plus avantageux les financements obtenus auprès de Futurpreneur Canada.

Grâce au maillage entre le FJP et Futurpreneur Canada, les jeunes de 18 à 39 ans de la MRC Les Moulins ont accès à une aide financière suite à l'obtention d'un prêt consenti par Futurpreneur Canada pour démarrer une entreprise.

Sous réserve des conditions et des taux d'intérêts en vigueur, un entrepreneur est éligible à une aide équivalant aux frais d'administration et aux intérêts (sans réserve du maximum prévu à la section IV de la présente politique) sur un prêt pouvant atteindre 20 000 \$. Un individu ne peut bénéficier plus d'une fois du FJP.

II CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

II.1 Entrepreneur

- Avoir entre 18 et 39 ans;
- Démontrer la viabilité de l'entreprise par le dépôt d'un plan d'affaires complet;
- Démarrer son entreprise dans la MRC Les Moulins;
- Posséder une formation ou une expérience pertinente au projet;
- Accepter d'être accompagné d'un mentor pendant une période pouvant aller jusqu'à deux ans;
- Détenir au moins 51 % des actions votantes de l'entreprise (dans le cas d'un partenariat);
- Obtenir un prêt de Futurpreneur Canada.

II.2 Entreprise (projet)

- Déposer au service du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins un plan d'affaires portant sur les deux premières années d'opération et démontrant que l'entreprise à être créée présente de bonnes possibilités de viabilité et de rentabilité;
- Être financée par une mise de fonds du (des) candidat(s);
- Être une entreprise immatriculée ou une société dûment constituée (incorporation charte fédérale ou provinciale) dont l'activité principale est située au sein du territoire de la MRC Les Moulins et s'engager à y demeurer pour la durée de la période couverte par le FJP.

III SECTEURS D'ACTIVITÉ ADMISSIBLES

Les entreprises commerciales légalement constituées présentes dans tous les secteurs d'activité reconnus (industriel, manufacturier, détail et service) sont admissibles à l'exception des entreprises à caractère religieux, sexuel, politique et saisonnier.

Les projets d'entreprises visant le commerce de détail ou les services personnels devront comporter un caractère distinctif ou un potentiel de rayonnement de leurs activités commerciales au-delà de la MRC Les Moulins.

Pour en savoir davantage sur l'admissibilité et l'obtention d'un financement de Futurpreneur Canada, l'entrepreneur est invité à se référer au site internet de ce prêteur.

IV MODALITÉS DE L'AIDE FINANCIÈRE

- L'aide financière prend la forme d'un remboursement des frais d'intérêts et d'administration encourus par le promoteur auprès de Futurpreneur Canada jusqu'à un maximum de 6 000 \$, en conformité avec le protocole d'entente signé entre la MRC Les Moulins et l'entrepreneur;
- Les aides financières combinées provenant des gouvernements provincial et fédéral et de la MRC Les Moulins ne pourront excéder 50 % du coût de projet au démarrage.
- L'aide financière, conditionnelle à l'autorisation du Conseil de la MRC Les Moulins est versée sous forme de contribution non remboursable (subvention). Celle-ci sera versée sur une base annuelle pour une période maximale de cinq ans après confirmation du remboursement du prêt accordé par Futurpreneur Canada. Advenant une cessation des activités ou une relocalisation à l'extérieur de la MRC Les Moulins, l'entreprise n'est plus admissible à l'aide financière du FJP.
- Chaque demande d'aide fait l'objet d'une évaluation établissant la qualification de l'entrepreneur et la pertinence de son projet d'affaires en regard des objectifs et exigences du FJP. Tous les projets autorisés feront l'objet d'un protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et l'entreprise. Le protocole définira les conditions de versement de l'aide financière et les obligations des parties. Les aides sont accordées sous réserve de la disponibilité des fonds.



710, boul. des Seigneurs, B.P. 204
Terrebonne (Québec) J6W 1T6

T. 450 471-9576

C. info@mrclesmoulins.ca

